# SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »

17 rue de l'Ancienne Mairie 04000 DIGNE LES BAINS

# **COMITE SYNDICAL**

Le mardi 12 mai 2015 à 14 heures 30 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 14 avril 2015, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

#### **Etaient présents:**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Monsieur Robert LAURENTI, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Monsieur Pierre SUZOR, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Ambroise MAZAL, représentant la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Luberon Durance Verdon Agglomération

# Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général du CRD
Madame Christine JOLY, directrice administrative du CRD
Monsieur Benoît PAILLARD, directeur pédagogique et artistique adjoint du CRD
Monsieur François MONIN, directeur général adjoint du Conseil général
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

#### Etaient absents excusés :

Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

## Délibération n° D-2015- 19 (12/05/2015)

### **OBJET:** Renouvellement du classement du conservtoire

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** le Code de l'Education et notamment son article R. 461-5 concernant le classement des établissements devenus conservatoires à rayonnement régional, à rayonnement départemental ou rayonnement communal ou intercommunal ;

**Vu** le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

#### Exposé des motifs -

Le classement des établissements publics d'enseignement artistique dans lequel est inscrit le Conservatoire à rayonnement départemental des Alpes de-Haute-Provence est arrivé à échéance. Il est donc nécessaire de prévoir son renouvellement pour une durée de 7 ans.

#### Après en avoir délibéré,

#### - DECIDE -

**D'approuver** le renouvellement pour une durée de 7 ans du classement de Conservatoire à rayonnement départemental des Alpes-de-Haute-Provence par l'État conformément aux dispositions du Code de l'Éducation ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré à Digne les Bains, le 12 mai 2015. La Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,

Brigitte REYNAUD.